**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 3 (1927) Heft: 11-12

**Artikel:** Étymologie du mot assiette

Autor: Meunier, Jean-Marie

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-399076

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## ÉTYMOLOGIE DU MOT ASSIETTE :

Le mot assiette est intéressant, et il a des dérivés très vivants, non seulement dans les parlers actuels du Nivernais, mon pays natal, mais encore dans ceux de toute la France, y compris le provençal, et jusqu'en Italie.

On ne s'occupera pas ici des différents sens du mot assiette, que l'on peut trouver dans les dictionnaires français.

Ce qui est sûr, c'est que ce mot signifiait, le plus souvent et primitivement, « situation », position topographique d'une ville, d'une maison, etc.

Voici quelques exemples:

XIIIe s.: Assiete (d'une rente), BEAUMAN., IX, 7.

XIV° S. Pour ce que la cité estoit moult fort de murs et de asiete, BER-CHEURE. — Et ceste maniere de tendre (le las) est bonne a tendre a une assiet(e) ou un faucon siet sus jour, Modus, fol. 85 v°, ms. Bibl. Nat., 12399; ms. 1299, fol. 99: assiéte; ms. 1297, fol. 84: asiete <sup>2</sup>.

XV° s.: Le lendemain se approcha du duc de Bourgongne d'ung lieu, sur la rivière de Somme, qui s'appelle Picquigny, une assiette très forte, COMMYNES, Mèmoires, liv. III, c. 3. Et fus bien emerveillé de veoir l'assiete de ceste cité (Venise), Ibid., liv. VII, c. 17. — De même, au xv° s., noustrouvons assiette pour indiquer « la place des convives »: C'est l'assiete du soupper de Tanne fait à l'heure de quatre heures après midi, le XXI° jour de juing mil IIIICLXIX

« L'assiete audit souppé

- 1. Un résumé de cet article a été donné en séance, à la Société de Linguistique, le 29 mai 1926, et au Congrès des Sociétés Savantes, réuni à la Sorbonne, le 22 avril 1927.
- 2. Communiqué par mon ami et collègue M. Tilander, qui prépare en ce moment une édition de *Modus*.

Premierement monseigneur le marquis de Baulde

Monseigneur de Baudevillé

Mons<sup>r</sup> le maistre d'ostel

Mons<sup>r</sup> le marquis de Rudelin

Mons' le juge de Besançon, etc.

« Après l'assiete des dessusdictz se vint seoir, au plus près de mondict seigneur le marquis de Baulde, monseigneur le duc d'Ostriche, sur le banc ou estoient assis lesdits duc et marquis... » <sup>1</sup>.

Cette relation du souper fut sans doute écrite par un auteur inconnu qui faisait partie de la suite des commissaires bourguignons.

XVI° s.: Ville bastie en une assiette bien forte, AMIOT, Solon, 55. — La ville (de Liége) est plus grande que Lion, et est presque en mesme assiete, la rivière de Meuse passant au milieu, MARGUERITE DE VALOIS, Mémoires <sup>2</sup>.

Littré fait venir assiette de situs.

Le Dictionnaire Général donne l'étymologie suivante : « substantit verbal de asseoir, tiré de la 3<sup>e</sup> pers. sing. du prés. ind., en ancien français assiet ».

Or, les substantifs verbaux, tirés du prés. de l'ind., sont généralement du masculin, surtout s'ils ne sont pas terminés par -e. C'est précisément le cas de l'ancien français assiet. On comprend mal comment ce masculin assiet serait devenu le féminin assiette. Comparez les masculins achat, de achater, devenu plus tard acheter; relief, de relever; espoir, de espérer, etc. 3.

Je crois que assiette sort du participe féminin assedita, de seditum pour sessum, au moyen du suffixe -itum très employé pour former des participes passés. On disait uendo, uend-itum, uendita > vente; findo, find-itum, find-ita > fente, perdo, perd-itum, perd-ita > perte, etc.; on a dit sedeo, sed-itum, sedita, assed-ita.

- 1. Relation du souper offert par le duc Sigismond d'Autriche aux commissaires Bourguignons, Thann, 21 juin 1469, par Eugénie Droz, dans Mélanges de Philologie et d'histoire offerts à M. Antoine Thomas par ses élèves et amis, p. 147, Paris, Lib. ancienne Honoré Champion, 1927.
- 2. Voir les nombreux exemples cités par M. Edmond Huguet, Dictionnaire de la langue française du seizième siècle, p. 353-5.
- 3. Cf. Les substantifs postverbaux dans la langue française, Romania, XXIX, p. 440-445 (G. Paris), et Nyrop, Gram., T. III, Genre des substantifs verbaux, p. 248, nos 541 et suiv.

Je n'ai pas trouvé sed-itus, mais seulement sed-iturus, qui suppose évidemment sed-itus: « Quem ad locum concurrunt populi sed-ituri et se prostraturi » <sup>1</sup>.

Comment, du part. passé féminin assěd-ita, arriver à assiette? Pour cela, il faut prouver:

- 1°) que l\(\varphi\) bref tonique s'est diphtongu\(\varepsilon\) avant d'être entrav\(\varepsilon\), c'est-\(\varphi\)-dire avant la chute de la voyelle posttonique ;
- 2°) que cette voyelle posttonique est tombée avant la sonorisation du -T-, c'est-à-dire avant que -T- aboutît à *d*.
- 1°) L'ĕ bref tonique s'est diphtongué, c'est-à-dire est devenu ie, avant d'être entravé. En effet, si nous comparons d'autres ĕ dans la même position, nous voyons la diphtongue se produire avant la chute de la voyelle posttonique : pĕdica, ital. et roum. piedica, franç. \*piedegā > \*piedegē > \*piedegē > piegē; sĕdicum (dérivé de sĕdem avec ĕ bref d'après sĕdeo; sĕdīle) \* siedego > \*siedegē > \*siedegē > \*siedegē > siègē, d'où assĕd-ita > \*assiedete > \*assiede > assiete.
- 2°) La posttonique est tombée avant la sonorisation du -т- dans \*assiedete, devenu \*assiedte > asiete.

En effet, si nous comparons habitu, placitu, sapidu, nous constatons que les sourdes intervocaliques ont eu le temps de devenir sonores avant la chute de la posttonique: malehabitu > \*malabito > \*malabedo > \*malabde > malade; placitu > \*plagidu > \*playedo > plaid; malesapido > \*malsabedo > \*malsabde > maussade. Dans ces mots la posttonique est restée plus longtemps, parce qu'elle a été maintenue par a tonique précédent, qui est une voyelle ouverte.

Mais dans \*assied(e)te la voyelle posttonique est tombée plus vite, avant la sonorisation du т, parce que cette tonique n'était pas un A, mais une voyelle fermée. Ainsi s'expliquent : pendita > pente; vendita > vente ; perdita > perte ; dēbita > dete. Il en est de même pour nĭtida > \*net'da > nete ; pūtida > \*put'da > pute, Morvan pět, etc.

Dans le premier cas a tonique a maintenu la posttonique assez longtemps pour permettre au -T- intervocalique de devenir d; dans le second cas, la posttonique, qui n'était pas précédée d'un A, est

<sup>1.</sup> Du Cange, Glossarium mediae et infimae latinitatis; In uita B. Augusti nouelli, t. IV, Maii, p. 622.

tombée plus tôt, et n'a pas donné le temps au -T- intervocalique d'aboutir à d. Il s'est trouvé auparavant au contact d'une autre consonne, qui l'a maintenu tel, d'où: malehabita > malade en face de assedita > assiete.

Ainsi, dans habitu, placitu, sapidu la posttonique I, devenue E, n'est pas tombée aussi vite que dans \*assied(e)te, \*deb(e)te, \*net(e)de, \*put(e)de, de sorte que, dans le premier cas les sourdes T, C, P, ont eu le temps de devenir les sonores d, g, b avant la chute de la pénultième, grâce à la voyelle ouverte accentuée A, qui l'a maintenue plus longtemps. C'est ainsi que le suffixe -aticu a vu ses deux sourdes intervocaliques, placées après A tonique libre, devenir deux consonnes sonores: \*-adego > \*-adge > -age, p. ex. dans uiaticu > \*ueadego > \*veadge > veage, plus tard voyage, les sourdes T et C intervocaliques ayant eu le temps de se transformer en sonores d et g, grâce à l'A accentué, qui a conservé plus longtemps la voyelle posttonique.

Or, le participe populaire seditus, pour le classique sessus, a eu en roman une grande fortune et en particulier dans les parlers de toute la France.

Quel dommage que l'allemand Scheler n'ait pas connu les patois du Nivernais! Il aurait trouvé l'étymologie d'assiette. Il l'a seulement entrevue dans son Dictionnaire, où il dit : « Il faudrait trouver le mot asseter ou assieter, malheureusement je ne l'ai jamais rencontré en français ». Si Scheler était venu en Morvan, il aurait entendu ce verbe dans chaque village. Aucun mot n'est plus employé. Après les souhaits de bienvenue, c'est la première expression qui sort de la bouche des Morvandiaux hospitaliers. Dans la montagne on dit, pour inviter quelqu'un à s'asseoir : stê vô; esté vô; ă fô vôz este, « il faut vous asseoir ». A Brassy : eīté vu, ou bien ěeīté vu, qui correspondent à des formes voisines : sīté vu, ăsīté vu. Dans la plaine, jusqu'aux bords de la Loire et même dans le Berry et en Normandie, on dit : « sietez-vous, assietez-vous » pour « asseyez-vous », qui est français et peu employé. En Suisse romande on dit aussi se seta pour « s'asseoir ».

Dans la plaine nivernaise on dit un syêtô pour « un petit siège », et dans la montagne un  $\epsilon i t \delta$ , un é $\epsilon i t \delta$ .

Dans son Glossaire du Morvan, de Chambure fait venir ester, ster, chiter, échiter de stare « être debout », qui est justement le contraire de « être assis ». Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cette étymologie.

En Picardie, dans la région du Marquenterre, à Vron, on dit asit té. Dans le Jura, à Port-Lesney, à 10 kilomètres de Salins et à 4 kilomètres de Mouchard, j'ai entendu esté vu dô, ou bien sté vu dô, pour sété vu dô. Dans l'Aveyron, à Cassuejoul, « assieds-toi » se dit oseté té, et « asseyez-vous » oseta bus. Je sais aussi que dans les Landes, près de Dax et de Saint-Sever, au sud de l'Adour, on dit aseit té, tandis qu'au nord de cette même rivière on prononce asæyt tæ.

L'Atlas linguistique de la France n'a pas de carte du verbe « s'asseoir » pour la France du Nord, mais il y en a deux pour la France du Midi: 31° fasc.: carte B 1444 « assieds-toi », et carte B 1445 « asseyez-vous ». Les formes principales que l'on trouve pour « assieds-toi » sont: seto té, seta té, aseta ti, aseta té, oseto té, aseto té, aset té, asit té, aseta té, aceta té, aceto té, etc.

Or, toutes ces formes, ainsi que les précédentes, sont dérivées de séditus, assédita assiette par seditare, asseditare. Meyer-Lübke rappelle que le suffixe -itare était bien populaire en latin, car il a laissé d'assez nombreuses traces dans les langues romanes: cog-itare, roum. cugetá, anc. ital. coitare, anc. franç. cuidier, esp. et port. cuidar; tax-itare, ital. tastare, anc. fr. taster; tinn-itare, > tinter; uan-itare > ital. vantare, fr. vanter; sequ-itare, ital. seguitare; d'où sed-itare, assed-itare, qui ont donné en ital. assetare, en prov. assetar, en fr. seter, asseter.

Ainsi, sur seditus on a créé seditare et asseditare, qui ont abouti au Centre et au Nord de la Gaule à seter et asseter, comme sur peditus (salua reuerentia) on a formé peditare > peter, devenu ptè, comme seter aboutit à stè et, avec un e prothétique, estè. Les formes sieter et assieter, qui sont maintenant le plus employées, sont dues à l'analogie, c'est-à-dire à l'influence des formes toniques. On conjuguait assédito(jem') assiet, asséditas (tut') assietes, asseditat (il s') assietet, et ces formes ont introduit sieter et assieter à côté de seter et asseter.

En résumé, grâce aux verbes du Nivernais seter, ster, ester, sieter, eiter, éeiter et assieter, grâce aussi aux autres formes correspondantes des autres parlers gallo-romans et à l'ital. assetare, on peut affirmer que assiette est l'ancien participe passé féminin assedit a plutôt qu'un substantif verbal sorti du présent assiet. On voit qu'à côté de assidere asseoir, son dérivé assedit are a eu une très grande fortune dans tous les parlers gallo-romans.

Paris.

Chanoine Jean-Marie Meunier.